

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 1er octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DFA 51 Signature d'une convention d'occupation du domaine public - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé « Pavillon Puebla» - 19e.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal lui propose d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Puebla situé à Paris 19^{ème} ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel Grégoire, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'occupation du domaine public - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Puebla situé 1 rue Botzaris à Paris 19^{ème}, pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} décembre 2018, avec la société PUEBLA SAS.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement des années 2018 et suivantes dans la rubrique fonctionnelle 20 nature 757 (revenus des immeubles).

Article 3 : L'occupant est autorisé à déposer toutes les demandes d'autorisations au titre du code de l'urbanisme et notamment les demandes de permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir et déclaration préalable ainsi que toutes les demandes d'autorisations au titre du code du patrimoine et de l'environnement qui seraient nécessaires à la réalisation de travaux ou aménagements prévus par la convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO